

## PLAN LOCAL D'URBANISME

## **OBLIGATIONS DIVERSES**

ANNEXE 3

## NOTE DE PRESENTATION

Plan d'occupation des sols

Rendu public le: 19/12/1983 Approuvé le : 9/12/1986 : 18/12/1996

Modifié le

CREATERRE Plan local d'urbanisme 16, rue Clavon

Révision achevée selon disposition 59132 TRELON de la loi N° 2000.1208 du 13/12/2000 Le Tél 03 27 57 10 59

## NOTE DE PRESENTATION DES OBLIGATIONS DIVERSES

A l'occasion de la révision du plan d'occupation des sols, les services de l'Etat ainsi que les services publics ont rappelé ou précisé un certain nombre de règles à observer quant à la dite révision

Cet ensemble de recommandations est exprimé en un dossier dénommé « ELEMENTS DE PORTE A CONNAISSANCE » du 8 Janvier 1999.

Ce qui concerne les « obligations diverses » est donc réuni en cette annexe N° 3, et comporte les éléments suivants :

- tableau de synthèse des obligations diverses
- plan de localisation des dites obligations

Les éléments explicatifs des obligations diverses peuvent être consultés en Mairie de TRELON

Une remarque est à faire en ce qui concerne les limites du Droit de préemption urbain.

En effet celles, qui sont portées sur les plans dressés par la DDE - service U/PPF à LILLE, le 2 Décembre 1998, sont relatives au POS approuvé le 9 Décembre 1986.

Par conséquent, une planche supplémentaire portant le N° 4 est jointe aux présentes. Elle reprend les limites du D.P.U. résultant de la révision du POS devenu Plan Local d'Urbanisme

Au titre des obligations diverses le Parc Naturel Régional de l'Avesnois a été associé à l'élaboration de la révision du POS devenu Plan Local d'Urbanisme

Les résultats de cette association apparaissent sur les documents graphiques, corps de règles et rapport de présentation.